

# **UNDT/2015/050, Reid**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Ratione Personae à la réception - Appliquant les décisions de l'UNAT à Gharemani et Sims, le tribunal soutient que la demande n'est pas à recevoir Ratione Personae parce que la décision contestée n'a aucune incidence sur le statut du demandeur en tant qu'ancien membre du personnel.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Dans sa demande déposée le 20 avril 2015, le demandeur conteste son exclusion de la série d'entretiens de la sélection de la liste générique de l'officier de réforme du secteur de la sécurité D1 (SSR) ROL-FMADFS-32204-P-Field Lieux (M), principale réforme du secteur de la sécurité, réforme de la sécurité Officier.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Rejeté sur la recevabilité

## Applicants/Appellants

Reid

## Entité

MANUL

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2015/52

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

16 Jun 2015

## Duty Judge

Juge Izuako

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Personnel (ratione personae)

## Droit Applicable

TCNU Règlement de procédure

- Article 19

TCNU Statut

- Article 2.1
- Article 3.1

## Jugements Connexes

2011-UNAT-171

2011-UNAT-154